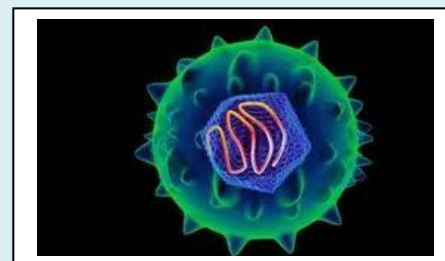


Méthadone et hépatite C



Qui peut être concerné par l'hépatite C ?

La contamination par le virus de l'hépatite C (VHC) se produit principalement lorsque le sang d'une personne infectée par ce virus entre en contact avec le sang d'une autre personne.

L'hépatite est une inflammation du foie qui peut conduire à une cirrhose et un cancer du foie. On estime que 600 000 personnes seraient atteintes en France. Il existe plusieurs situations à risque de contamination parmi lesquelles avoir **injecté (ou sniffé) des drogues et autres produits (médicaments...) même une seule fois** ou d'autres situations telles qu'avoir eu un piercing ou un tatouage, ou encore une transfusion (*avant 1992*)...

Comment puis-je me faire dépister ?

Connaitre son statut sérologique (*c'est-à-dire si on a rencontré le virus*) est important. En effet, savoir que vous êtes porteur du virus doit vous permettre d'éviter de contaminer d'autres personnes mais aussi de vous soigner. Si vous avez pris des risques, il est donc essentiel de vous faire dépister. Plusieurs possibilités existent :

- *Prise de sang prescrite par votre médecin et effectuée en laboratoire, avec un remboursement à 100%.*
- *Prise de sang dans un CIDDIST (Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles) ou dans un CDAG (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit) avec anonymat et gratuité.*
- *Prélèvement de salive ou d'une goutte de sang (au bout d'un doigt) avec un résultat obtenu en quelques minutes.*

Vous connaîtrez ainsi votre **sérologie** vis-à-vis du VHC (*il faut noter un délai maximal de 3 mois entre la contamination et le moment où on peut la constater par la sérologie*) :

- « **négative** » = vous n'avez jamais été en contact avec le virus
 - « **positive** » = vous avez été en contact avec le virus
- Si le résultat est positif, on recherche la présence de virus dans le sang :*
- ✓ *Recherche de virus négative = vous n'avez plus de virus = vous vous êtes guéri naturellement.*
 - ✓ *Recherche de virus positive = le virus est présent dans votre organisme = vous avez une hépatite C qui est qualifiée de chronique après 6 mois de présence du virus.*

Le fait d'avoir un traitement de substitution n'a pas de conséquence, sauf pour ceux qui ont le foie abimé et pour lesquels les traitements à base buprénorphine doivent être surveillés (*risque très faible mais réel de toxicité pour le foie, notamment en cas de mésusage*).

Je bénéficie d'un traitement par la méthadone. Est-ce une contre-indication au traitement de l'hépatite C ?

Si vous bénéficiez d'un traitement par la méthadone, il n'y a pas de contre-indication à la mise en place d'un traitement de l'hépatite C. Les traitements de l'hépatite C évoluent sans cesse et, s'ils ne sont pas toujours très bien tolérés, ils permettent de guérir de la maladie dans un grand nombre cas et de vous **débarasser définitivement du virus**.

Si vous bénéficiez d'un traitement de l'hépatite C, vous devez vous abstenir ou limiter le plus possible votre consommation d'alcool. En effet, l'alcool diminue l'efficacité des traitements contre le virus et abime votre foie.

Mon traitement par la méthadone devra-t-il être modifié ?

NON, mais parfois votre hépatite elle-même ou son traitement peuvent entraîner une adaptation de votre posologie habituelle de méthadone, à la hausse ou à la baisse selon votre ressenti (*signes de surdosage ou de manque : craving, anxiété, fatigue*).